

23 mars 2016



TECHNIQUES



NOTE CRS SUR L'HEBERGEMENT, ÇA AVANCE ET DANS LE BON SENS !

Le jeudi 17 mars, le **SNAPATSI** était convié à la seconde **réunion relative à l'amélioration du confort des personnels CRS en déplacement**.

Nous étions le **seul syndicat de personnels techniques à avoir répondu présent** à cette réunion !

Pour rappel, les dispositions relatives à ces modalités d'hébergement sont inscrites dans la note 84/184 datant du 28 juin 1984.

La DCCRS a fixé deux axes de travail !

- Une nouvelle norme minimale de confort collectif
- Une nouvelle norme minimale de confort individuel

Sur la norme collective :

- Présence systématique dans les cantonnements d'un lave linge
- Salle TV
- Wifi collectif
- Matériaux et revêtements de sol prévus pour des usages intensifs
- Isolation thermique et acoustique bâtimentaire répondant aux exigences d'infrastructures collectives
- Local à vélo et salle de sport en fonction des possibilités et de l'existant

Sur la norme individuelle :

- Volets occultant
- 3 prises électriques par chambre dont une près du lit
- Prises TV
- Sanitaires dans la chambre (Lavabo avec miroir, douche WC, sèche serviettes)
- Lit (2m de long) sur-élevé afin de placer la cantine en dessous
- Tablette de chevet
- Bureau et chaise
- Placard de rangements et penderie
- 3 cantonnements sont concernés sur le plan national !



Prochaine réunion début mai avec une visite d'une chambre témoin à Pondorly.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI, le seul syndicat à défendre vos conditions de travail